

Prévenir le harcèlement et les menaces par virements électroniques



Un virement électronique est un moyen d'envoyer de l'argent à une personne ayant un compte dans une banque participante, en utilisant les services bancaires en ligne ou mobiles.

Ce service, proposé par Interac, est rapide et pratique, mais il peut également être utilisé à mauvais escient par un auteur de violence ou un ex-partenaire.

Cette ressource propose des stratégies de sécurité technique aux survivantes de harcèlement et de menaces par le biais d'Interac.

Comment les services de virement électronique d'Interac sont utilisés à mauvais escient

Des survivantes ont raconté [comment les auteurs utilisent abusivement les virements Interac](#) pour harceler, menacer et retenir les pensions alimentaires ordonnées par les tribunaux.

Les tactiques les plus courantes comprennent:



La rétention du mot de passe de sécurité ou l'utilisation d'une question de sécurité et d'un mot de passe erronés pour recevoir des fonds.

Par exemple, un auteur peut créer une question de sécurité menaçante telle que «Qui suis-je en train de surveiller 24/7?» ou «Qui est la pire mère du monde?», puis associer la réponse au nom de la survivante ou de son enfant afin de susciter la peur.

Un auteur peut également ne pas communiquer le mot de passe de sécurité ou donner à la survivante un mot de passe erroné, de sorte qu'elle est obligée de continuer à contacter son agresseur.



Donner au nom du destinataire un caractère préjudiciable.

Un auteur peut changer le nom de la survivante dans les paramètres de son compte en quelque chose d'inapproprié comme «plusmauvaisemere» pour intimider ou causer un préjudice émotionnel à la survivante chaque fois qu'elle reçoit une notification de virement électronique.



Envoi de messages abusifs dans la zone de texte «Message facultatif».

Lors de la mise en place d'un nouveau virement électronique, l'expéditeur peut inclure un message facultatif. Les auteurs utilisent cette fonction à mauvais escient pour envoyer des messages de harcèlement et de menace aux survivantes: «C'est la dernière pension alimentaire que tu recevras de moi. Je me fiche de ce que dit le tribunal. Tu ne perds rien pour attendre.»

Cet exemple peut être particulièrement préjudiciable et probable si la survivante a bloqué l'accès de son agresseur à d'autres plateformes, mais continue de recevoir des virements électroniques liés au paiement de la pension alimentaire.



Envoi de virements électroniques répétitifs pour seulement 0,01\$.

Les auteurs peuvent également envoyer des virements électroniques répétitifs pour aussi peu que 0,01\$ afin de profiter de la fonction «Message facultatif» et d'envoyer une série de messages de harcèlement et de menace.

Cette situation est fréquente chez les auteurs qui ont été bloqués sur d'autres plateformes en ligne, car il leur suffit de connaître l'adresse électronique de la survivante pour le faire.

Sécuriser votre compte

Si vous subissez du harcèlement par le biais de virements électroniques Interac, sachez que certaines mesures peuvent vous protéger. En prenant le temps de sécuriser votre compte de virement électronique, vous pouvez contribuer à réduire les abus sur Interac.

Voici quelques options:

- Activez le dépôt automatique pour éviter d'avoir à répondre à des questions de sécurité. Cela permet d'éviter qu'un auteur n'utilise cette fonction pour vous harceler ou forcer le contact. Configurez-le dans votre banque en ligne ou votre banque mobile sous les paramètres du Virement Interac.
- Modifiez votre courriel de transfert électronique si vous n'avez plus besoin de recevoir des fonds de l'auteur. Utilisez une nouvelle adresse électronique privée et créez-la sur un appareil sécuritaire.
- Fonction d'exclusion (Opt-Out):
 - À partir du 6 mars 2025, [Interac permettra de définir des préférences de communication pour chaque expéditeur](#). Les survivantes peuvent utiliser cette fonction pour éviter de recevoir des messages abusifs.

Que faire après avoir reçu un message de harcèlement ou de menace par virement Interac?

- **Préserver et documenter les preuves en effectuant une capture d'écran, un enregistrement vidéo de l'écran ou en imprimant la page.**
 - Vous aurez ainsi la preuve du harcèlement ou de la menace. Les banques n'ont généralement pas accès à ces informations, il est donc important de conserver vos propres documents au cas où ils seraient nécessaires pour des rapports de police ou de tribunal
- **Contactez [une maison d'hébergement ou une organisation antiviolence](#) pour discuter de vos options et élaborer un [plan de sécurité](#).**

- **Appelez votre banque et faites-lui savoir que vous subissez du harcèlement et des menaces par le biais de virements électroniques.**
 - Demandez-leur d'ajouter les dates et heures précises à votre dossier. L'auteur peut violer les conditions de service de la banque concernant l'utilisation des virements électroniques et pourrait être tenu pour responsable par la banque.
- **Signalez les messages de harcèlement et les menaces à la police et partagez vos preuves.**
 - Les abus et le harcèlement dont vous êtes victime constituent un délit. N'oubliez pas de demander un numéro de dossier à titre de référence.

Les auteurs ne devraient pas pouvoir utiliser les outils financiers à mauvais escient pour causer des dommages. En sécurisant votre compte, en conservant des preuves et en demandant l'aide d'organisations antiviolence ou des forces de l'ordre, vous pouvez vous sortir de cette situation en toute sécurité. La maltraitance financière est un problème grave, et vous n'êtes pas seule: un soutien est disponible pour vous aider à retrouver le contrôle et la sécurité.

La violence fondée sur le genre facilitée par la technologie (VFGFT) fait partie d'un continuum de violence qui peut se produire à la fois en ligne et en personne. Si vous ou une personne de votre entourage êtes victime de VFGFT, vous n'êtes pas seule. Vous pouvez consulter www.hebergementfemmes.ca pour trouver une MH près de chez vous afin de discuter de vos options et élaborer un plan de sécurité. Il n'est pas nécessaire de résider dans une MH pour avoir accès à des services et à un soutien gratuits et confidentiels. Pour plus d'informations sur les abus financiers numériques, [consultez notre trousse sur les abus financiers numériques](#).

Cette ressource a été financée par Interac.